



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE TENU LE 24
SEPTEMBRE 2005
(Article 13 des Statuts)

Rapport moral présenté par le président

Cher(e)s collègues

Je suis infiniment heureux et fier de vous accueillir pour notre 1^{ère} assemblée Générale annuelle à l'orée d'une année de fonctionnement qui non sans difficultés et à force de persévérances à permis à notre association de creuser son modeste sillon et s'imposer comme interlocuteur crédible sur la scène régionale.

Nous nous sommes dès le départ fixé des objectifs ambitieux avec un itinéraire balisé pour les atteindre. Et nous allons ensemble faire le point de cet acheminement, pour dégager ce qui reste à réaliser et y apporter éventuellement les rectifications nécessaires.

La première réunion du conseil s'est déroulée le 26 juin 2004 durant laquelle il a été décidé en outre :

- de maintenir jusqu'à nouvel ordre une cadence de réunions de chaque semaine au lieu de chaque mois prévu dans le règlement intérieur, en vue de tracer le chemin qui devra être suivi par l'association,
- de mettre en place un site « Internet » où divers documents de l'association peuvent être consultés ainsi que les P.V. des réunions du conseil
- De publier dans la presse des communiqués qui tiendront lieu d'invitation à l'adhésion,

Le 29 juin 2004, les membres du conseil ont eu une 1^{ère} réunion avec le Directeur C.R.I. qui était l'instigateur de la création de notre association.



Durant cette réunion le Directeur du CRI a présenté aux membres présents une série d'idées concernant la forme de collaboration avec le centre, parmi lesquelles :

- Publication de la liste des fiduciaires adhérents à l'Association au site web du CRI.
- La motivation de tout intéressé par les services du centre à adhérer à l'Association.
- L'élaboration d'un cahier de charges à respecter pour toute autre personne non membre de l'Association.

Les réunions du conseil qui se sont succédé depuis la création, et il en a eu près de 33 jusqu'à présent, ont eu pour objet, outre la gestion des affaires courantes et administratives, de :

- Définir les objectifs de l'association
- Etablir un programme pour atteindre les objectifs fixés
- Définir la stratégie pour la réalisation du programme établi

Les réunions du conseil du 2 et 13 juillet 2004 ont été essentielles puisqu'elles ont permis :

De définir les 1^{er}s objectifs de l'association à savoir :

- Donner une définition concrète à la profession de fiduciaire et délimiter son champ d'action
- élaborer un projet de réglementation et établir un code déontologique.
- Encadrer, former et informer les professionnels

D'établir un programme pour atteindre ces objectifs.

- Faire adhérer l'Association à la CGEM et à d'autres organismes



- Organiser une journée d'étude avec le département de droit des affaires de la faculté des sciences juridiques de Tanger pour débattre de la profession et faire ressortir des recommandations.
- Organiser des dîners et déjeuners débats sur différents thèmes à établir
- Organiser des journées d'études entre les membres de l'association.
- Se réunir avec le directeur régional de l'administration des impôts.
- Se réunir avec l'amicale de Tanger des experts comptables.
- Elargir le cercle du nombre des adhérents
- Prendre éventuellement contact avec les chambres de commerce et les consulats étrangers (Espagne, France, Belgique, Allemagne et Angleterre)

Pour la réalisation des objectifs

Il a été décidé

- de prendre contact avec le département du droit des affaires de la faculté de droit de Tanger. Le directeur de ce département avait accepté le principe et une demande officielle lui avait été adressée
- Des contacts ont été pris avec Maître FEKKAK pour un dîner débat sur le nouveau code du travail. Me FEKKAK attendait la publication des circulaires d'application du nouveau code du travail pour fixer la date de cette manifestation.



Une commission ouverte a été constituée dont le rapporteur est Monsieur SETTI Mohamed pour l'élaboration d'un code déontologique

Le 26 Novembre eut lieu le 1^{er} repas convivial des adhérents qui s'est déroulé au restaurant du balnéaire « Miami Beach » dans une atmosphère amicale et chaleureuse.

Le 14 Décembre 2004 une délégation du conseil s'est réunie avec le directeur régional des impôts et ses collaborateurs directs.

Un désir mutuel de contacts permanents, de dialogue fructueux et de partenariat concret, a été clairement exprimé des deux cotés et a jeté les bases d'une collaboration doublement fructueuse avec l'administration des impôts.

Le 19 Janvier 2005 a eu lieu une réunion avec quelques responsables de l'Ecole Nationale de Commerce et gestion « ENCG » en vue d'organiser une collaboration mutuelle, pour la formation pratique des étudiants de l'école d'un coté, et un apport de formation complémentaire théorique des professionnels de l'autre coté.

Ces 1^{ers} contacts n'ont pas eu de suite concrète et nous pensons les relancer actuellement puisque nous attendons un rendez-vous avec le Doyen de l'université Abdelmalek Saadi dont dépend l'ENCG.

Le 18 Janvier 2005 le conseil a décidé d'organiser un débat sur la loi de finances 2005 et d'attendre la parution de la circulaire de la direction des impôts pour concrétiser la manifestation et une 1^{ère} date a été fixé pour le 25 Janvier 2005

La parution de la circulaire de la Direction des impôts est intervenue le 17/01/2005 et vu le temps nécessaire pour la préparation du débat la date définitive a été fixé pour le 12 Février 2005 avec pour thème « Les nouvelles dispositions fiscales de la loi de finances n°26-04 pour l'année budgétaire 2005»

Comme tout le monde le sait cette journée qui s'est déroulée à l'hôtel Intercontinental a été, aux dires des participants, une totale réussite et a



confirmé le savoir faire et la compétence de membres de notre association.

5 thèmes ont été développés selon les principales assiettes de l'impôt.

Le 1^{er} thème eut trait aux **mesures spécifiques ou communes** concernant l'impôt sur les sociétés développé par Mr. BENNANI Said

Le 2^{ème} thème eut trait aux **mesures spécifiques ou communes** concernant l'impôt Général sur le Revenu, développé par Mr. SETTI Mohamed

Le 3^{ème} thème eut trait aux **mesures spécifiques ou communes** concernant la Taxe sur la Valeur Ajoutée, développé par Mr. EL YAZAJI Mohamed

Le 4^{ème} thème eut trait aux **mesures spécifiques ou communes** concernant les droits d'enregistrement, la taxe judiciaire la Taxe Spéciale Annuelle sur le Véhicules automobiles et la taxe notariale, développé par Mr. SETTI Mohamed

Le 5^{ème} thème eu trait aux nouvelles mesures relatives à l'harmonisation des sanctions et pénalités fiscales ainsi que celle apportées par le livre des procédures, développé par Mr. AFIA Abdelhamid

Après cette manifestation et vue que le mois de mars est une période critique pour les membres de notre association l'activité du conseil a été suspendue pour ne reprendre qu'au 15 avril.

Le conseil avait depuis novembre 2004, l'intention de réaliser un débat sur le code du travail avec comme principal intervenant, Maître FEKAK du barreau de Casablanca spécialiste de la question. Comme la réponse définitive de cet avocat tardait à se concrétiser le conseil a réfléchi sur la possibilité d'organiser un débat sur le secteur de la promotion immobilière.



Il fut décidé d'organiser auparavant le repas convivial des adhérents qui s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse le 20 mai 2005 à l'hôtel « OUMNIA PUERTO ».

Le 25 mai 2005 le conseil a désigné trois commissions chargées d'élaborer les thèmes d'intervention sur le secteur immobilier.

Trois thèmes ont été retenus

- l'étude de l'aspect juridique
- l'étude des spécificités comptables
- l'étude de l'aspect fiscal

Ce débat sur le secteur immobilier a été réalisé conjointement avec l'Association de Promoteurs Immobilier et Lotisseurs de Tanger (A.P.I.L.T.) et en collaboration avec la Direction Régionale des Impôts à Tanger.

- Monsieur Abdelilah Benmakhlouf a traité l'aspect juridique du secteur.
- Monsieur Boukari Abdellah s'est attaché à ses spécificités comptables
- Et Monsieur AJBAR de la Direction Régionale des impôts en a étudié l'aspect fiscal.

Cette manifestation a connu un succès remarqué mis une fois de plus à l'actif de notre association.

Vue le temps et les efforts nécessaires pour la mise sur pied de cette importante manifestation il a été décidé de reporter l'Assemblée Générale annuelle, qui devait en principe se dérouler au mois de juin ou juillet, à la date d'aujourd'hui.

Il est à signaler qu'en date du 14 Septembre une délégation du Conseil d'Administration a eu un entretien constructif avec le nouveau directeur du Centre Régional d'Investissement. Une ferme volonté de collaboration a été exprimée et confirmée de part et d'autre. Le compte rendu détaillé de cette réunion est joint à ce rapport.



Chère collègues dans ce rapport moral j'ai essayé de tracer aussi fidèlement que possible l'activité de notre association durant sa première année de vie.

Comme vous pouvez le constater nous avons pu réaliser quelques uns de nos objectifs mais il reste un très long chemin à parcourir.

Sur les principaux objectifs assignés à notre association à savoir :

- Donner une définition concrète à la profession de fiduciaire et délimiter son champ d'action
- élaborer un projet de réglementation et établir un code déontologique.
- Encadrer, former et informer les professionnels.

Le 3^{ème} objectif a connu une réalisation effective par les 2 principales manifestations réalisées l'une sur la loi des finances 2005 et l'autre par l'étude des spécificités du secteur de la promotion immobilière. Ces 2 manifestations outre le fait qu'elles se sont inscrites dans l'objectif d'information et de formation des adhérents ont eu pour conséquence d'asseoir la notoriété de notre association et consolider ses relations avec des acteurs essentiels pour notre profession.

Pour le 2^{ème} objectif qui est l'élaboration du code déontologique, la commission désignée a déjà rassemblé une documentation conséquente et je pense que nous pourrons au cours de ce 2^{ème} exercice voir l'aboutissement de ses travaux. Une fois élaboré ce code déontologique devrait déboucher naturellement sur un projet de réglementation de la profession.

Pour ce qui est du 1^{er} objectif à savoir, donner une définition concrète à la profession de fiduciaire et délimiter son champ d'action, ce thème devait être traité en collaboration avec l'université Abdelmallek Saadi avec laquelle nous avons repris dernièrement contact et nous attendons un rendez-vous avec le nouveau le Doyen.



Parmi les actions à entreprendre, décidés dans les 1^{ère} réunion du conseil il y'a lieu de noter celle de :

- Prendre éventuellement contacte avec les chambres de commerce et les consulats étrangers (Espagne, France, Belgique, Allemagne et Angleterre)

Cette action n'est pas remise aux oubliettes mais le conseil pense la concrétiser durant ce 2^{ème} exercice.

Cher(e)s collègues

Avant de clore ce rapport moral je souhaiterai suggérer à l'ensemble des adhérents, à l'instar de ce qui se pratique chez les experts comptables, d'installer la généralisation des lettres de mission ou de collaboration entre la fiduciaire et son client, pour clarifier les prestations permanentes fournies et les honoraires à payer. Il s'agit d'établir par ce document des relations saines et transparentes entre la « fiduciaire » et son client, et c'est en même temps une certaine protection pour les professionnels.

Je vous remercie de votre attention et soumet ce présent rapport à votre approbation.

N.B. Je voudrai rappeler à l'ensemble des adhérents que l'adresse du site Internet de notre association indiqué dans certains documents diffusés est légèrement erronée. L'adresse exacte est :

<http://afinord.maroc-management.com>

Le Président